

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 MARS 2014

L'an deux mil quatorze et le onze mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine - Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs CHEVALLIER Martine - GUITAUD Jean - GUILLEMIN Daniel - PRUDENT Raymond - COUILLEROT Denis - VOISIN Anne Marie – BOULET Françoise- ESTIGNARD Isabelle - COTTIN Eric - NICOLAS Nathalie- RIVOIRE Yves

ABSENTE : DALLOZ Marie Claude

Madame le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 11 février 2014

Madame le Maire présente les comptes administratifs :

- Budget principal s'élève à 405 666.66 € Dépenses de fonctionnement  
486 719.08 € Recettes de fonctionnement  
217 893.51 € Dépenses d'investissement  
146 094.07 € Recettes d'investissement
- assainissement s'élève à 27 204.10 € Dépenses de fonctionnement  
25 438.89 € Recettes de fonctionnement  
22 057.24 € Dépenses d'investissement  
15 047.62 € Recettes d'investissement
- ccas s'élève à 932.28 dépenses de fonctionnement  
1015.00 Recettes de fonctionnement

Et aucunes dépenses et recettes d'investissement

Madame le Maire se retire et le conseil vote :

Compte administratif budget principal : pour : 10- abstentions 0 – contre 0

Compte administratif assainissement : pour : 10 - abstentions 0 – contre 0

Compte administratif CCAS : pour : 4 - abstentions 0 – contre 0

Madame le maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le conseil vote :

Compte de gestion : budget principal : pour : 11- abstentions 0 – contre 0

Compte de gestion : assainissement : pour : 11 - abstentions 0 – contre 0

Compte de gestion CCAS : pour : 5 - abstentions 0 – contre 0

**VOIRIE** :

Le bornage au lotissement a été réalisé par le géomètre Monsieur Soulage. Chaque riverain a une copie du procès-verbal.

La canalisation du chemin de lagune a été réparée

Donne lecture d'un courriel de riverains concernant la réfection du chemin rural conduisant à leur habitation.

Les travaux de voirie sont désormais réalisés en totalité par la communauté de communes BRESSE REVERMONT 71 qui en a la compétence.

Etudie le besoin de cailloux dans les chemins ruraux. Mme Le Maire propose de faire un point plus précis. La commission de voirie se rendra sur différents lieux cités lors de la réunion.

A la demande de l'intercommunalité, une estimation a été remise par la Société Eiffage. Ce document a été transféré à l'intercommunalité.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

La chaudière de l'appartement au dessus de l'agence postale a été réparée

Suite à l'entretien des cloches de l'église par le prestataire, ce dernier indique que des travaux d'entretien sont nécessaires. Deux devis ont été établis. L'entreprise UTEB est retenue.

Madame le maire présente le compte rendu : Sivom du Louhannais et Syndicat de la Vallière

Madame Le Maire expose avoir assisté pour la première fois au conseil d'administration du CLIP en qualité de membre et avoir exposé la réclamation d'un habitant. Le président a précisé qu'un courrier explicatif lui sera adressé

Concernant l'éclaircie de la parcelle 24, les affouagistes intéressés peuvent s'inscrire en mairie. Il sera demandé à ONF si le retrait de l'affouage dans cette zone doit être dans les mêmes conditions que l'affouage dit normal

- Les diagnostics amiante et plomb seront réalisés dans les vestiaires du stade communal
- En attente de la confirmation écrite de la ligue du football pour l'octroi de la subvention
- Donne lecture de la demande de la présidente du club pour une éventuelle intervention d'entretien de pelouse. Il sera demandé aux prestataires sollicités de réactualiser leur devis
- Il sera demandé à l'électricien DME d'intervenir auprès du coffret du stade (hélicoptère)

Prend connaissance du devis de réparation du tracteur communal. Le conseil accepte

Fin de ce mois, concernant la carte communale, la commission départementale de l'environnement et des espaces agricoles se réunira

Informe du changement de jour pour le camion de pizzas ; il sera devant la mairie le lundi soir et la pâtisserie le mardi soir

Madame le Maire expose que le dossier « garde champêtre » est en sous préfecture et toujours en attente de décision

Il est expliqué que le site communal sera difficilement transféré sur le PC de la mairie en l'état actuel, qu'un compte devra être créé, que Denis, conseiller municipal se propose à faire la transition pour relayer les informations sur le site actuel qui lui seront communiquées. Le conseil accepte.

Madame le Maire remercie chaleureusement l'assistance pour ses 6 années passées.